



DÉPARTEMENT de la SAVOIE
Canton de Montmélian
Mairie de CHIGNIN

☎ 04.79.28.10.12
✉ mairiedechignin@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL Session Ordinaire

L'an deux mille vingt-cinq et le mercredi 09 avril, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel RAVIER, Maire.

Madame, Monsieur les adjoints : Annick HYVERT et Yannick COLIN.

Mesdames, Messieurs les conseillers : Julien BAFOIN, Pascal BONTRON, Bruno CHAILLOU, Christophe OUVRARD, Christian QUENARD, Florent QUENARD, Guillaume QUENARD et Rose SCARAMOZZINO.

Formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : Rose LOUREIRO ayant donné pouvoir à Anick HYVERT, Christophe MARTINETTI ayant donné pouvoir à Michel RAVIER et Marion JOUESNET ayant donné pouvoir à Florent QUENARD.

Yannick COLIN a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 mars 2025

Aucune observation particulière n'ayant été apportée, le procès-verbal du conseil municipal du 12 mars 2025 a été approuvé à l'unanimité.

Délibération du vote des taux de contributions directes pour l'année 2025

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de conserver les mêmes taux de taxes locales que l'année précédente, à savoir :

- ❖ 8.04 % pour la taxe d'habitation
- ❖ 24.22 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et
- ❖ 61.88 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Approbation du compte financier unique (CFU) 2024 du budget général et du budget eau

Monsieur le Maire rappelle que le compte financier unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion depuis la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57.

Le CFU du Budget général ainsi que celui du budget eau, présentés en séance, ont été approuvés.

Affectation des résultats de 2024 du budget général et du budget eau

L'affectation des résultats de l'exercice 2024 a été également validée par l'ensemble du conseil municipal pour le budget général et pour le budget eau.

Vote du budget général 2025

Le conseil municipal a approuvé le budget primitif 2025 s'équilibrant ainsi :

Section fonctionnement : recettes et dépenses arrêtées à la somme de 2 603 197.05 €.

Section investissement : recettes et dépenses arrêtées à la somme de 2 137 919.91 €.

Vote du budget eau 2025

Le conseil municipal a approuvé le budget primitif 2025 s'équilibrant ainsi :

Section exploitation : recettes et dépenses arrêtées à la somme de 210 371.58 €.

Section investissement : recettes et dépenses arrêtées à la somme de 259 709.87 €.

Fixation des durées d'amortissement des biens au titre de la comptabilité M49 du budget eau

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'actualiser la délibération n°12 du 28 mars 1996 concernant la fixation des durées d'amortissement des biens au titre de la comptabilité M49 du budget eau afin d'y intégrer les frais d'études.

A l'unanimité, il a été décidé de fixer à 5 ans la durée d'amortissement des frais d'études.

Demande de subvention auprès du Département de la Savoie pour la réfection des façades de l'église

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 12 mars 2025, il a été décidé de la réfection des façades de l'église. Cette opération se fera en quatre temps répartie sur plusieurs mois.

C'est l'entreprise JACQUET qui a été sollicitée pour la réalisation de ces travaux et donc qui a proposé un devis pour la 1^{ère} tranche qui concerne la façade nord. C'est cette entreprise qui a déjà réalisé avec succès toute la maçonnerie et pierre de taille de la rénovation extérieure de la chapelle st Anthelme.

A l'unanimité, le devis présenté d'un montant TTC de 118 737.02 € a été validé par l'assemblée délibérante pour la réfection de la façade nord.

Compte tenu de l'urgence des travaux, il a été décidé de ne pas faire de demande de subvention auprès du conseil départemental.

COMPTE-RENDU MAIRE/ADJOINTS

COMMISSIONS

Travaux

Concernant le réagencement de la structure de jeux et ses abords au Clos Dénarié, plusieurs entreprises ont été sollicitées. Après étude, c'est le devis d'un montant TTC de 52 015.55 € présenté par la société LUDOPARC qui a été retenu pour la structure de jeux. Pour la partie éclairage public, c'est le devis de CITEOS d'un montant TTC de 12 600 € qui a été approuvé.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante décide de solliciter le conseil départemental de la Savoie pour l'obtention d'une subvention pour ces différentes opérations d'un montant le plus élevé possible et de demander l'autorisation de pouvoir commencer les travaux par anticipation sans préjuger des aides éventuelles.

Le flocage de la bibliothèque qui a été réalisé ce mercredi 09 avril par la société Altipose a déjà rencontré un réel succès auprès notamment des enfants.

Urbanisme

Quatre déclarations préalables de travaux ont été déposées en Mairie depuis la dernière séance n'appelant aucune remarque particulière.

QUESTIONS DIVERSES

Les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 22h00.

Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie, en exécution de l'article 56 de la loi du 05 avril 1984.

Fait en Mairie, le 10 avril 2025

Le Maire, Michel RAVIER

